



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue **21 janvier 2019 à 19 h 14**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3 et maire suppléant
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Autres personnes présentes : la directrice générale, la greffière adjointe, le directeur du Service de police, le directeur du Service de l'environnement et du développement durable et le directeur du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance extraordinaire du 17 décembre 2018;
 - 3.2 Séance ordinaire du 17 décembre 2018;
 - 3.3 Séance extraordinaire du 21 décembre 2018;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2018)-102-51 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-472-1 afin d'autoriser un seul magasin de vente de vêtements de plus de 900 mètres carrés - adoption de règlement;
 - 4.2 Adoption de projets de règlements :
 - 4.2.1 Règlement (2019)-100-26 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement au plan 14 - Affectation du sol;
 - 4.2.2 Règlement (2019)-101-21 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions;
 - 4.2.3 Règlement (2019)-102-52 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions;
 - 4.2.4 Règlement (2019)-107-10 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à l'usage d'utilité publique moyenne dans la zone FA-555-1;
 - 4.3 Règlement (2019)-167 décrétant un emprunt et une dépense de 6 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins municipaux - avis de motion et dépôt du projet de règlement;
 - 4.4 Règlement (2019)-168 concernant l'acquisition d'un immeuble à des fins d'agrandissement de l'espace public et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés - avis de motion et dépôt du projet de règlement;
5. **Administration**
 - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
 - 5.2 Demande de dispense - *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*;
 - 5.3 Table attraction main-d'œuvre de la MRC des Laurentides - participation;
 - 5.4 Le Chœur Tremblant - achat de billets pour les jeunes;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

- 5.5 Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV) - contribution financière;
- 5.6 Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut - contribution financière;
- 5.7 L'Ombre-Elle, Maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale - contribution financière;
- 5.8 Randonnée sous les étoiles de Palliaco - contribution financière;
- 5.9 Demande de soutien financier à la Fondation Tremblant;
- 5.10 Demande de mise en place d'un laboratoire d'imagerie médicale à Mont-Tremblant;
- 5.11 Impression du journal du citoyen Le Tremblantois - contrat;
- 5.12 Nominations à divers comités, commissions, associations et organismes;
- 5.13 Centre de ski de fond Mont-Tremblant - nomination;
- 5.14 Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - nomination;
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'un opérateur en assainissement des eaux - Service des travaux publics;
 - 6.2 Embauche temporaire d'un commis-réceptionniste - Service de l'urbanisme;
- 7. Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 Chemin Desmarais - augmentation de pentes;
 - 8.1.2 2940, rue Léonard - ajout d'un logement accessoire;
 - 8.1.3 116, chemin de la Sablière - réduction de largeur;
 - 8.1.4 Chemin de la Sablière - réductions de profondeur et de superficie;
 - 8.1.5 112, chemin de la Sablière - réduction de largeur;
 - 8.1.6 108, rue Rabellino - implantation d'aires de stationnement en cour avant, empiètement en marge avant, réduction de la distance entre 2 allées d'accès et avec une intersection;
 - 8.1.7 Rue Harrisson - absence de cercle de virage;
 - 8.1.8 115, côte Commandant - empiètements en marge avant et latérale;
 - 8.1.9 624, rue Grégoire - empiètement en marge avant;
 - 8.1.10 285, chemin du Lac-Tremblant-Nord - réduction d'espace naturel, de sentiers piétonniers et de distance entre une habitation et l'allée d'accès, augmentation de pente de l'allée d'accès et absence de cercle de virage et de surlageur sur l'allée d'accès;
 - 8.1.11 430-454, rue Franceschini - réduction d'espace naturel, absence d'aire d'agrément et de cercle de virage, augmentation de pente de l'allée d'accès, empiètements en marge latérale et réduction de distance entre des habitations et l'allée d'accès;
 - 8.1.12 250, chemin Paquette - implantation d'un garage en cour avant;
 - 8.1.13 45, chemin de l'Aventure - implantation d'un garage en cour avant;
 - 8.1.14 455, montée Fortier - implantation d'un garage en façade de la résidence;
 - 8.1.15 875-877, rue de Saint-Jovite - augmentation de la superficie de l'espace de fabrication et de production;
 - 8.1.16 875-877, rue de Saint-Jovite - augmentation de la superficie de l'espace de fabrication et de production;
 - 8.1.17 Chemin du Lac-Dufour - réduction de distance entre une rue projetée et un plan d'eau et augmentation de pente d'une rue;
 - 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 17 décembre 2018;
 - 8.3 Retiré;
 - 8.4 Plan image - Construction Telmosse inc. - projet Mitik phase I;
 - 8.5 Demande d'occupation permanente du domaine public - 165, allée de la Sapinière;
 - 8.6 Retiré;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

8.7 Demande de modifications à la réglementation d'urbanisme - rue Bisson;

9. Travaux publics

- 9.1 Protocole d'entente Station Mont Tremblant, s.e.c. - modification pour frais reliés à l'égout pour le Manitou et le garage mi-montagne;
- 9.2 Aqua Gestion - création d'un protocole d'entente pour l'alimentation temporaire d'eau potable;
- 9.3 Pavage conventionnel 2017 - acceptation finale des travaux;
- 9.4 Projets 2019 - mode de financement des dépenses;
- 9.5 Aréna - entretien du système de réfrigération - contrat;

10. Environnement

- 10.1 Retiré;
- 10.2 Demande de financement au Programme Municipalités pour l'innovation climatique (PMIC);

11. Culture et loisirs

- 11.1 Retiré;
- 11.2 Première Scène Mont-Tremblant - budget 2019.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CM19 01 001

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Des questions sont posées.

3. Procès-verbaux

CM19 01 002

3.1 Séance extraordinaire du 17 décembre 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

CM19 01 003

3.2 Séance ordinaire du 17 décembre 2018



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2018, tel que déposé en modifiant ce qui suit :

- résolution CM18 12 489 : remplacer le montant de la libération de la retenue de « 117 647,63 \$ » par « 124 356,40 \$ »;
- résolution CM18 12 490 : remplacer le montant de la libération de la retenue de « 51 977,23 \$ » par « 55 590,16 \$ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 01 004

3.3 Séance extraordinaire du 21 décembre 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 décembre 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

4. Règlements

CM19 01 005

4.1 Règlement (2018)-102-51 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-472-1 afin d'autoriser un seul magasin de vente de vêtements de plus de 900 mètres carrés - adoption de règlement

CONSIDÉRANT QU' avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU' un projet de ce règlement a été adopté en vertu de la résolution CM18 11 415;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-102-51 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2008)-102 CONCERNANT LE ZONAGE RELATIVEMENT À LA ZONE IN-472-1 AFIN D'AUTORISER UN SEUL MAGASIN DE VENTE DE VÊTEMENTS DE PLUS DE 900 MÈTRES CARRÉS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

4.2 Adoption de projets de règlements

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 12 février 2019, à compter de 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 1145, rue de Saint-Jovite.

CM19 01 006 4.2.1 Règlement (2019)-100-26 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement au plan 14 - Affectation du sol

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le projet de Règlement (2019)-100-26 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement au plan 14 - Affectation du sol.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 01 007 4.2.2 Règlement (2019)-101-21 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le projet de Règlement (2019)-101-21 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 01 008 4.2.3 Règlement (2019)-102-52 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le projet de Règlement (2019)-102-52 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 01 009 4.2.4 Règlement (2019)-107-10 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à l'usage d'utilité publique moyenne dans la zone FA-555-1

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2019)-107-10 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à l'usage d'utilité publique moyenne dans la zone FA-555-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 01 010 4.3 Règlement (2019)-167 décrétant un emprunt et une dépense de 6 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins municipaux - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Danny Stewart dépose le projet de Règlement (2019)-167 décrétant un emprunt et une dépense de 6 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins municipaux et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux et de monsieur le conseiller Joël Charbonneau.

CM19 01 011

4.4 Règlement (2019)-168 concernant l'acquisition d'un immeuble à des fins d'agrandissement de l'espace public et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille dépose le projet de Règlement (2019)-168 concernant l'acquisition d'un immeuble à des fins d'agrandissement de l'espace public et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

5. Administration

CM19 01 012

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 01 013

5.2 Demande de dispense - *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*

CONSIDÉRANT QUE la dispense accordée à la Ville de Mont-Tremblant en vertu de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* expire le 14 avril 2019;

CONSIDÉRANT la vocation touristique de la Ville, il est primordial de permettre aux établissements commerciaux d'être exemptés de l'application de cette loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE faire parvenir au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec une lettre explicative appuyant la demande de prolongation de la dispense pour une période de 5 ans pour l'ensemble des établissements commerciaux du territoire de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

CM19 01 014

5.3 Table attraction main-d'œuvre de la MRC des Laurentides - participation



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

CONSIDÉRANT QUE les besoins en main-d'œuvre sont une priorité d'intervention ciblée par la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE *Concertation pour l'emploi* d'Emploi-Québec, par son volet Table ad hoc de concertation, sert à inciter les collectivités à assumer la responsabilité de leurs propres besoins en matière d'emploi en misant sur les capacités et les atouts d'organisations de la collectivité et des relations qui existent entre elles;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en main-d'œuvre sont également une préoccupation régionale, et la Corporation de développement économique ayant signé une entente avec Emploi-Québec visant à soutenir et développer des alliances entre les partenaires de la collectivité en vue d'améliorer le marché du travail et de favoriser l'élaboration de stratégies concertées relatives aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT la concertation entre le Service de développement économique de la Ville et la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides visant notamment le partage des actions et prévoyant une participation financière d'Emploi-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant souhaite adhérer à la Table attraction main-d'œuvre de la MRC des Laurentides dans le cadre de sa réalisation d'une analyse sur ses besoins en main-d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU DE mandater le directeur du Service de développement économique afin d'être l'unique représentant du territoire de la Ville à siéger à la Table attraction main-d'œuvre de la MRC des Laurentides, visant notamment une entente sur l'extension de l'analyse des besoins en main-d'œuvre sur son territoire dans le but de contribuer à améliorer le fonctionnement du marché du travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 01 015

5.4 Le Chœur Tremblant - achat de billets pour les jeunes

CONSIDÉRANT QUE l'éveil musical et culturel des Jeunes est l'un des objectifs de la Politique jeunesse de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE rembourser à Le Chœur Tremblant, un montant maximal de 500 \$, exonéré de taxe (poste budgétaire 02-110-00-972), ayant permis à des jeunes de moins de 18 ans d'assister au spectacle de musique classique offert par Le Chœur Tremblant le 11 décembre 2018, sur présentation du rapport justificatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 01 016

5.5 Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV) - contribution financière

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV) sollicite les municipalités environnantes afin d'atteindre son objectif de don annuel;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville a choisi de contribuer à raison de 1 \$ par citoyen et que selon le décret de population de 2019 du MAMH, la Ville compte 10 010 citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE verser à la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV) la somme de 10 010 \$, exonérée de taxes (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 01 017 5.6 Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut - contribution financière

CONSIDÉRANT QUE la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut a déposé une demande afin d'offrir des services de proximité à ses 32 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville choisit de contribuer à raison de 1,50 \$ par citoyen et souhaite que ce montant soit investi pour l'amélioration des équipements de réhabilitation sur le territoire de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE verser à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut la somme de 15 015 \$, exonérée de taxes (poste budgétaire 02-110-00-972), pour l'amélioration des équipements de réhabilitation sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Mélanie Matte déclare que par souci de transparence, étant donné qu'elle fait partie du conseil d'administration, elle se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM19 01 018 5.7 L'Ombre-Elle, Maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale - contribution financière

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accorder une contribution financière au montant de 1 000 \$, exonéré de taxes (poste budgétaire 02-110-00-972), à L'Ombre-Elle, Maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Mélanie Matte reprend part aux délibérations.

CM19 01 019 5.8 Randonnée sous les étoiles de Palliacco - contribution financière

CONSIDÉRANT QUE Palliacco est un organisme sans but lucratif offrant des services de soutien, d'accompagnement et de répit à domicile;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE verser une contribution financière au montant de 500 \$, exonéré de taxes (poste budgétaire 02-110-00-972) à Palliaco, bénéficiaire de l'activité « Randonnée sous les étoiles » qui aura lieu le 26 janvier prochain et à laquelle une équipe formée par la MRC des Laurentides participera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 01 020

5.9 Demande de soutien financier à la Fondation Tremblant

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Tremblant va faire un appel de projets d'ici la fin du mois de février 2019;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Fondation Tremblant est de venir en aide aux jeunes défavorisés du territoire de la MRC des Laurentides, faisant en sorte qu'ils aient une meilleure qualité de vie et qu'ils puissent développer leur plein potentiel sur les plans sportif, éducatif, culturel et artistique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a sur son territoire des familles à faibles revenus;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Mont-Tremblant d'offrir des infrastructures permettant de pratiquer des activités sociales, physiques et sportives adaptées aux jeunes enfants et aux jeunes familles, dont les éléments ci-après mentionnés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a un projet estimé à 165 000 \$ afin d'aménager des jeux d'eau au parc du Voyageur ou au parc Daniel Lauzon;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant souhaite réaménager la zone jeunesse à la bibliothèque Samuel-Ouimet au coût estimé de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant souhaite aménager un abri de joueurs au terrain multisport synthétique au coût estimé de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant souhaite relocaliser le skatepark à l'îlot sportif au coût estimé de 35 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant désire acquérir des jeux d'animation pour des événements et du cinéma extérieurs au coût d'environ 15 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE déposer à la Fondation Tremblant une demande de soutien financier pour chacun des projets ci-haut mentionnés et de nommer comme responsables de suivis de ces projets monsieur Robert Davis, directeur du Service des travaux publics en collaboration avec madame Catherine Martel, directrice du Service de la culture et des loisirs;

QUE l'une ou l'autre des personnes désignées ci-dessus soient autorisées à signer seule, pour et au nom de la Ville, tout document requis aux fins de ces demandes.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

CM19 01 021

5.10 Demande de mise en place d'un laboratoire d'imagerie médicale à Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a récemment donné au Dr. Richard Racette, radiologiste, l'autorisation d'opérer un laboratoire d'imagerie médicale (LIM) à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un laboratoire d'imagerie médicale dans la grande région de Mont-Tremblant répondra à un besoin essentiel;

CONSIDÉRANT QUE le centre médical de Mont-Tremblant offrait le service d'imagerie médicale avant son incendie survenue en 2006 et que la région souhaite récupérer ce service essentiel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a une population de 10 000 personnes en plus de ses 15 000 citoyens-villégiateurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant est une ville de centralité où plusieurs municipalités limitrophes de la MRC des Laurentides, totalisant près de 15 000 habitants, utilisent ses services;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Mont-Tremblant d'offrir à ses diverses clientèles les services de proximité nécessaires à leur santé et bien-être, efficaces et efficients;

CONSIDÉRANT le facteur de vieillissement accru dans la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT la renommée internationale de Mont-Tremblant qui accueille annuellement plus de trois millions de visiteurs étant ainsi la 3^e destination touristique du Québec;

CONSIDÉRANT la présence du Centre de villégiature Tremblant désigné *Village de ski n° 1 dans l'Est de l'Amérique du Nord*;

CONSIDÉRANT QUE la tenue annuelle d'événements sportifs IRONMAN attirant ainsi plus de 7 000 athlètes provenant de plus de 50 pays;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a le seul circuit de vélo reconnu officiellement comme « *la route d'entraînement IRONMAN* » attirant ainsi un nombre record d'athlètes de tout niveau;

CONSIDÉRANT les risques accrus de blessures en vertu des différentes clientèles hôtes de la grande région de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE demander au ministère de la Santé et des Services sociaux de mettre en place un laboratoire d'imagerie médicale à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

CM19 01 022

5.11 Impression du journal du citoyen *Le Tremblantois* - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une demande de prix pour l'impression du journal du citoyen *Le Tremblantois* et que les résultats sont les suivants :

| Soumissionnaire | Montant (taxes en sus) |
|-----------------------|---------------------------|
| Imprimerie Léonard | 19 900 \$ |
| Imprimerie Artographe | 20 380 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat d'impression des quatre éditions de 32 pages du journal citoyen *Le Tremblantois* pour l'année 2019 à L'Imprimerie Léonard au montant de 19 900 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-341).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 01 023

5.12 Nominations à divers comités, commissions, associations et organismes

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE nommer les membres du conseil suivants sur les comités, commissions, associations et organismes ci-après énumérés :

| COMITÉS ET COMMISSIONS | NOMINATIONS |
|--|--|
| Comité communication | Monsieur Pascal De Bellefeuille Madame Mélanie Matte |
| Comité consultatif d'urbanisme (CCU) | Monsieur Danny Stewart Madame Sylvie Vaillancourt Madame Roxanne Lacasse |
| Comité consultatif pour l'opération du centre aquatique | Madame Mélanie Matte Madame Roxanne Lacasse |
| Comité d'embellissement | Madame Mélanie Matte Madame Roxanne Lacasse |
| Comité de développement économique | Madame Sylvie Vaillancourt Monsieur François Marcoux |
| Comité de jumelage | Monsieur François Marcoux Monsieur Pascal De Bellefeuille |
| Comité de quartier n° 1 (Vieux Village) | Monsieur Pascal De Bellefeuille Madame Mélanie Matte |
| Comité de quartier n° 4 (Comité urbain) | Madame Sylvie Vaillancourt Monsieur Pierre Labonté |
| Comité des lacs | Monsieur François Marcoux Madame Kim Meyer |
| Comité environnement | Monsieur Pascal De Bellefeuille Monsieur François Marcoux |
| Comité organisateur d'événements en environnement (COE) | Monsieur François Marcoux |
| Commission culturelle | Madame Mélanie Matte Madame Roxanne Lacasse |
| Commission du suivi de la politique familiale | Madame Mélanie Matte Madame Sylvie Vaillancourt |
| Comité de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge | Monsieur Pascal De Bellefeuille |
| ASSOCIATIONS ET ORGANISMES | NOMINATIONS |
| Agir pour la Diable | Nomination non reconduite |
| Association de villégiature Tremblant (AVT) | Monsieur Pascal De Bellefeuille |
| Association touristique des Laurentides (ATL) | Monsieur Pascal De Bellefeuille |



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

| | |
|---|----------------------------------|
| CASA des Laurentides | Madame Sylvie Vaillancourt |
| Centre de ski de fond Mont-Tremblant | Nomination non reconduite |
| Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant (CCGMT) | Monsieur Danny Stewart |
| Comité parc linéaire - MRC des Laurentides | Madame Sylvie Vaillancourt |
| Conseil de la culture des Laurentides | Madame Roxanne Lacasse |
| Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) | Monsieur François Marcoux |
| Loisirs Laurentides | Nomination non reconduite |
| Événements sportifs Mont-Tremblant (ESMT) | Maire ou maire suppléant |
| Table d'harmonisation du parc national du Mont-Tremblant | Monsieur François Marcoux |

La présente résolution abroge toute résolution antérieure concernant la nomination des membres du conseil sur ces comités, commissions, associations et organismes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 01 024

5.13 Centre de ski de fond Mont-Tremblant - nomination

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE nommer la directrice du Service culture et loisirs ou un de ses représentants à représenter la Ville au besoin auprès du Centre de ski de fond Mont-Tremblant, en remplacement de tout autre employé de la Ville antérieurement nommé;

D' abroger la résolution CM08 03 067.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 01 025

5.14 Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - nomination

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE nommer le directeur du Service de développement économique à représenter la Ville au comité de travail de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant, en remplacement de tout autre employé de la Ville antérieurement nommé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM19 01 026

6.1 Embauche d'un opérateur en assainissement des eaux - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le départ définitif d'un opérateur en assainissement des eaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Joël Charbonneau
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière de monsieur Maxim Forget, à titre d'opérateur en assainissement des eaux au Service des travaux publics à compter du 21 janvier 2019, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

CM19 01 027

6.2 Embauche temporaire d'un commis-réceptionniste - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le service à la clientèle pendant la préretraite du titulaire du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU d'entériner l'embauche temporaire de madame Ninon Perrier, à titre de commis-réceptionniste au Service de l'urbanisme à l'occurrence d'un (1) jour semaine à compter du 7 janvier 2019, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur de la Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM19 01 028

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois décembre 2018 au montant de 298 199,83 \$ et pour le mois de janvier 2019 au montant de 1 708,80 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 01 029

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 58 156,26 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 Chemin Desmarais - augmentation de pentes

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-222) vise à autoriser la construction de 8 tronçons d'allées d'accès d'un projet intégré dont les pentes sont de 13,5 % sur des longueurs inférieures à 200 m et précédées de pentes allant jusqu'à 12 % plutôt que de 8 % sur des distances allant jusqu'à 15 m plutôt que 50 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU18-12-282)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 2940, rue Léonard - ajout d'un logement accessoire

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-246) vise à autoriser la construction d'un logement accessoire au sous-sol dont :

- 44,7 % plutôt qu'à 50 % du logement possède une hauteur sous plafond située au-dessus du niveau moyen du sol;
- l'accès au logement est sur la façade principale de l'habitation alors que le règlement ne le permet pas.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU18-12-275)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 116, chemin de la Sablière - réduction de largeur

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-247) vise à autoriser la création d'un lot avec une largeur de 25 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-12-269)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 Chemin de la Sablière - réductions de profondeur et de superficie

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-248) vise à autoriser la création d'un lot avec :

- une profondeur moyenne de 63,75 m plutôt que de 75 m;
- une superficie de 3 338,5 m² plutôt que de 6 000 m².

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-12-270)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 112, chemin de la Sablière - réduction de largeur

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-249) vise à autoriser la création d'un lot avec une largeur de 25 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-12-271)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 108, rue Rabellino - implantation d'aires de stationnement en cour avant, empiètement en marge avant, réduction de la distance entre 2 allées d'accès et avec une intersection

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-254) vise à :

- autoriser, dans le cadre d'une augmentation du nombre de chambres d'un gîte :
 - l'implantation de 5 cases de stationnement dans l'espace de la cour avant compris dans le prolongement imaginaire des murs latéraux de la résidence alors que le règlement ne le permet pas;
 - l'implantation d'une aire de stationnement à 1,3 m plutôt qu'à 2,5 m de la ligne avant;
 - l'aménagement d'une seconde allée d'accès menant à 2 cases de stationnement à 23 m de la première plutôt qu'à 40 m.
- régulariser l'implantation d'une allée d'accès à l'intérieur de l'aire de l'intersection plutôt qu'à 6 m de celle-ci.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU18-12-272)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 Rue Harrisson - absence de cercle de virage

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-260) vise à régulariser l'absence d'un cercle de virage à l'extrémité d'une rue sans issue alors que le règlement en exige un.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU18-12-276)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

8.1.8 115, côte Commandant - empiètements en marge avant et latérale

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-261) vise à autoriser l'agrandissement d'un garage intégré avec une implantation à :

- 6,85 m plutôt qu'à 8 m de la ligne avant;
- 4 m plutôt qu'à 6 m de la ligne latérale droite.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-12-277)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 624, rue Grégoire - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-262) vise à régulariser l'implantation d'un agrandissement à 5,02 m plutôt qu'à 6,5 m de la ligne avant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-12-278)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 285, chemin du Lac-Tremblant-Nord - réduction d'espace naturel, de sentiers piétonniers et de distance entre une habitation et l'allée d'accès, augmentation de pente de l'allée d'accès et absence de cercle de virage et de surlageur sur l'allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-264) vise à autoriser l'implantation d'un projet intégré où :

- un bâtiment projeté sera à une distance de 5,46 m, plutôt qu'à 6 m, de l'allée d'accès;
- l'allée d'accès d'environ 270 m ne se termine pas par une aire de stationnement ou un cercle de virage de 9 m exigés par la réglementation et ne comporte pas de surlageur alors qu'une surlageur est requise à tous les 150 m;
- la pente de l'allée d'accès est de 5 % plutôt que de 3 % sur les 5 premiers mètres calculés à partir de l'assiette du chemin;
- il n'y qu'un seul sentier piétonnier et qui ne communique qu'avec une seule habitation;
- le pourcentage d'espace naturel est de 7 % plutôt que de 60 %.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU18-12-267)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.11 430-454, rue Franceschini - réduction d'espace naturel, absence d'aire d'agrément et de cercle de virage, augmentation de pente de l'allée d'accès, empiètements en marge latérale et réduction de distance entre des habitations et l'allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-266) vise à autoriser l'implantation d'un projet intégré où :

- l'implantation d'un bâtiment est à 10,70 m plutôt qu'à 12 m de la ligne latérale;
- l'implantation d'un second bâtiment est à 10,56 m plutôt qu'à 12 m de la ligne latérale;
- l'implantation de deux bâtiments est à 0 m plutôt qu'à 6 m de l'allée d'accès;
- l'implantation d'un bâtiment est à 3,09 m plutôt qu'à 6 m de l'allée d'accès;
- l'allée d'accès ne se termine pas par une aire de stationnement ou un cercle de virage de 9 mètres exigés par la réglementation;
- la pente de l'allée d'accès est de 5 % plutôt que de 3 % sur les 5 premiers mètres calculés à partir de l'assiette du chemin;
- l'aire d'agrément n'est pas constituée de gazon ni des 3 strates de végétation qui qualifient un espace naturel;
- le pourcentage d'espace naturel est de 44 % plutôt que de 60 %.

Le CCU recommande d'accepter en partie et conditionnellement cette demande. (CCU18-12-268)



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.12 250, chemin Paquette - implantation d'un garage en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-269) vise à régulariser l'implantation d'un garage dans l'espace de la cour avant compris dans le prolongement imaginaire des murs latéraux de la résidence alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-12-279)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.13 45, chemin de l'Aventure - implantation d'un garage en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-270) vise à régulariser l'implantation d'un garage attenant dans la cour avant donnant sur le chemin Bellevue alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-12-280)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.14 455, montée Fortier - implantation d'un garage en façade de la résidence

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-271) vise à régulariser l'implantation d'un garage dans l'espace de la cour avant compris dans le prolongement imaginaire des murs latéraux de la résidence alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-12-281)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.15 875-877, rue de Saint-Jovite - augmentation de la superficie de l'espace de fabrication et de production

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-272) vise à autoriser l'opération d'un commerce dont l'espace de fabrication et de production occupe 104,96 m² plutôt que 50 m² soit 60 % plutôt que 25 % de sa superficie.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-12-273)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.16 875-877, rue de Saint-Jovite - augmentation de la superficie de l'espace de fabrication et de production

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-273) vise à autoriser l'opération d'un commerce dont l'espace de fabrication et de production occupe 72,69 m² plutôt que 50 m² soit 60 % plutôt que 25 % de sa superficie.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-12-274)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.17 Chemin du Lac-Dufour - réduction de distance entre une rue projetée et un plan d'eau et augmentation de pente d'une rue

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-276) vise à autoriser la construction d'une rue à 19,76 m plutôt qu'à 75 m d'un milieu humide ouvert et où la pente du chemin du Lac-Dufour, à son intersection avec ce chemin projeté, est de 5,81 % plutôt que 2 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-12-290)



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

21 janvier 2019

Questions du public : plusieurs oppositions sont reçues.

CM19 01 030

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 17 décembre 2018

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT le retrait, par la requérante, de la demande de modification d'une enseigne assujettie à un PIIA pour le 860, rue Lalonde;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU :

DE reporter à la séance ordinaire du conseil de février la demande de dérogation mineure pour une propriété sur la rue Harrisson faisant l'objet de la résolution CCU18-12-276;

D' accepter la demande de dérogation mineure pour l'ajout d'un logement accessoire au 2940, rue Léonard faisant l'objet de la résolution CCU18-12-275 et d'informer les requérants que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée;

D' entériner les résolutions du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 17 décembre 2018 ET :

1) À l'égard des demandes de dérogations mineures :

D'accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

| Adresses | # de la résolution du CCU |
|------------------------------|------------------------------|
| 116, chemin de la Sablière | CCU18-12-269 |
| Chemin de la Sablière | CCU18-12-270 |
| 112, chemin de la Sablière | CCU18-12-271 |
| 875-877, rue de Saint-Jovite | CCU18-12-273 et CCU18-12-274 |
| 115, côte Commandant | CCU18-12-277 |
| 624, rue Grégoire | CCU18-12-278 |
| 250, chemin Paquette | CCU18-12-279 |
| 45, chemin de l'Aventure | CCU18-12-280 |
| 455, montée Fortier | CCU18-12-281 |
| Chemin du Lac-Dufour | CCU18-12-290 |

en remboursant les frais de 450 \$ versés pour les demandes de dérogations mineures visant les 3 propriétés sur le chemin de la Sablière (correction d'une erreur du passé) et en refusant la demande de remboursement pour le 624, rue Grégoire puisque l'implantation de sa construction est de la responsabilité du propriétaire notamment suite à une dérogation mineure accordée antérieurement.

D'accepter conditionnellement la demande de dérogations mineures sur la propriété suivante :

| Adresse | # de la résolution du CCU |
|------------------|---------------------------|
| Chemin Desmarais | CCU18-12-282 |

D'accepter en partie et conditionnellement la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

| Adresse | # de la résolution du CCU |
|---------------------------|---------------------------|
| 430-454, rue Franceschini | CCU18-12-268 |



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

De refuser les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

| Adresses | # de la résolution du CCU |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| 285, chemin du Lac-Tremblant-Nord | CCU18-12-267 |
| 108, rue Rabellino | CCU18-12-272 |

2) À l'égard des demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale :

D'accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

| Adresses | # de la résolution du CCU |
|-----------------------------|----------------------------------|
| 3035, chemin de la Chapelle | CCU18-12-285 |
| 123, chemin de Kandahar | CCU18-12-286 |
| 118, chemin de Kandahar | CCU18-12-287 |

D'accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

| Adresses | # de la résolution du CCU |
|----------------------|----------------------------------|
| 635, rue Labelle | CCU18-12-283 |
| 626-628, rue Limoges | CCU18-12-284 |
| 2322, rue Labelle | CCU18-12-288 |

en supprimant, de la résolution CCU18-12-288, la condition qui concerne le retrait de l'ensemble des structures et/ou vestiges encore présents au 2322, rue Labelle et en ajoutant une condition à l'effet d'obtenir les reçus du site où seront acheminés les matériaux de démolition;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Retiré

CM19 01 031

8.4 Plan image - Construction Telmosse inc. - Projet Mitik phase I

CONSIDÉRANT QU' un demande d'acceptation d'un plan image, reçu à nos bureaux le 13 décembre 2018, a été déposée par le propriétaire des lots 4 649 217, 4 650 646, 5 092 280 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce plan démontre la phase 1 du projet nommé Mitik, étant la création de deux chemins et de 20 terrains voués à un usage résidentiel avec des habitations unifamiliales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Joël Charbonneau
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter le plan image et l'ouverture de deux rues proposées d'une longueur approximative de 345 m et 420 m, le tout conformément au plan réalisé par l'arpenteur-géomètre madame Isabelle Labelle, portant le numéro 8 902, minute 9 486, et daté du 25 octobre 2018, à la condition que la contribution à des fins de parcs et espaces verts soit versée en argent.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 01 032

8.5 Demande d'occupation permanente du domaine public - 165, allée de la Sapinière

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public au propriétaire du 165, allée de la Sapinière, le tout conformément au projet



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68 à la condition qu'une servitude réelle et perpétuelle soit signée avec le propriétaire de la rue privée attenante à l'autre façade du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Retiré

CM19 01 033

8.7 Demande de modifications à la réglementation d'urbanisme - rue Bisson

CONSIDÉRANT QU' une demande de changement de zonage reçue à l'effet d'autoriser, dans la zone RF-413, l'usage habitation multifamiliale de 23 logements et de hausser de 2,5 à 5 le nombre d'étages;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas accompagnée d'arguments justificatifs valables;

CONSIDÉRANT QU' il n'est pas souhaitable d'avoir à cet endroit une aussi forte densité ni des habitations de 5 étages;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a présenté des observations au conseil à la période de questions de la présente séance et précisé qu'il a remis un nouveau plan;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU DE reporter la prise de décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM19 01 034

9.1 Protocole d'entente avec Station Mont Tremblant, s.e.c. - modification pour frais reliés à l'égout pour le Manitou et le garage mi-montagne

CONSIDÉRANT le protocole d'entente conclu le 21 octobre 1993 entre la Municipalité de Mont-Tremblant et Station Mont Tremblant, s.e.c. concernant la construction d'équipements d'évacuation des eaux usées, incluant les coûts liés à la desserte en évacuation et traitement des eaux usées du Grand Manitou et du garage à mi-montagne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a été substituée aux droits et obligations de la municipalité de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Station Mont Tremblant, s.e.c. souhaite renégocier la tarification établie au protocole afin que celle-ci soit la même que celle établie au règlement de tarification pour les immeubles desservis par les équipements de traitements des eaux usées de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature d'un amendement au protocole d'entente concernant la construction d'équipements d'évacuation des eaux usées intervenu entre



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

Station Mont-Tremblant, s.e.c. et Municipalité de Mont-Tremblant en date du 21 octobre 1993 à l'égard des coûts liés à la desserte en évacuation et traitement des eaux usées du Grand Manitou et du garage à mi-montagne en vue de supprimer les 3^e et 4^e paragraphes de l'article 11 du protocole de manière à ce que la tarification applicable aux « bâtiments de la montagne » soit celle établie au règlement de tarification pour les immeubles desservis par les équipements de traitements des eaux usées de la Ville;

QUE telle modification prenne effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

CM19 01 035

9.2 Aqua Gestion - création d'un protocole d'entente pour l'alimentation temporaire d'eau potable

CONSIDÉRANT QU' une demande de Laurentides Experts-Conseils inc. a été reçue par la Ville afin de prolonger le délai d'alimentation temporaire au réseau municipal à l'intersection des rues Labelle et Trudel;

CONSIDÉRANT QU' une entente sera à intervenir entre les parties incluant les modalités pour les frais d'alimentation en eau potable et la date d'échéance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU :

D' abroger la résolution CM18 10 401 et de conclure une nouvelle entente avec Aqua-Gestion inc. visant à confirmer que ce dernier accepte d'assumer les frais d'alimentation d'eau potable, dans le cadre du prolongement d'alimentation temporaire d'eau potable réalisé sur la borne-fontaine S-001 à l'intersection des rues Labelle et Trudel et que Aqua-Gestion inc. s'engage, pour la durée de l'entente, à payer à la Ville les frais d'eau potable et tous autres frais associés à la desserte de leur réseau d'aqueduc privé par le réseau d'aqueduc municipal;

DE fixer la date d'échéance finale pour l'alimentation temporaire au 30 septembre 2019;

DE désigner le directeur du Service des travaux publics et la directrice générale comme personnes autorisées à agir au nom de la Ville et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

CM19 01 036

9.3 Pavage conventionnel 2017 - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage conventionnel 2017 ont été réalisés par l'entreprise Uniroc inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Joël Charbonneau
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à l'entreprise Uniroc inc., la retenue contractuelle de 5 % au montant de 78 939,36 \$, taxes en sus (projets 2017-08, -09, -11, -12 et -14 à -23), pour les travaux de pavage conventionnel 2017;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 01 037

9.4 Projets 2019 - mode de financement des dépenses

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la résolution CM18 12 456 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, le programme triennal d'immobilisations des années financières 2019, 2020 et 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser les modes de financement des dépenses en regard des projets spéciaux et des immobilisations retenus pour l'année 2019, comme suit :

| Description | Budget | Financement |
|---|------------|--------------------|
| Oriflammes | 5 239 \$ | Surplus |
| Hôtel de Ville - Serpentin électrique | 8 636 \$ | |
| Hôtel de Ville - Aménagement Salle de mesures d'urgences | 9 211 \$ | |
| Garage ch. Brébeuf - Système anti-refoulement | 9 972 \$ | |
| Signalisation directionnelle pôles et attrait Ville | 36 600 \$ | |
| Accès rue de la Montagne - Plans et devis | 25 000 \$ | |
| Canalisation de fossés | 10 000 \$ | |
| Ajout ponceau chemin du lac Gélinas | 15 000 \$ | |
| Afficheurs de vitesses sur poteaux | 15 555 \$ | |
| Luminaires conventionnels | 10 000 \$ | |
| Luminaires décoratifs | 10 000 \$ | |
| Postes de surpression d'aqueduc secteurs Village et SMT - Menus travaux | 15 000 \$ | |
| Ajout d'une borne d'incendie rue Napoléon | 10 000 \$ | |
| Prolongement du réseau d'aqueduc rue Siméon | 100 000 \$ | |
| Prolongement du réseau d'égout sanitaire rue Siméon | 100 000 \$ | |
| Démolition rue Lacasse | 17 000 \$ | |
| Complexe aquatique - Modification système de ventilation / entrée d'air | 12 000 \$ | |
| Salle de spectacle - Réfection de la galerie - Plans et devis / travaux | 90 000 \$ | |
| Salle de spectacle - Remplacement du revêtement de la façade | 30 000 \$ | |
| Salle de spectacle - Ajout de ventilation et de déshumidification au sous-sol | 9 000 \$ | |
| Barricades pour événements sportifs | 5 000 \$ | |
| Aréna - Bandes amovibles et filets | 6 500 \$ | |
| Aréna - Remplacement pompe à saumure | 8 000 \$ | |
| Équipements informatiques | 98 733 \$ | Fonds de roulement |
| Logiciel de gestion documentaire | 27 202 \$ | |
| Logiciel pour conseil sans papier | 4 606 \$ | |
| Administration - Voiture électrique | 23 028 \$ | |
| Service des travaux publics - Véhicule | 36 260 \$ | |
| Service des travaux publics - Camionnette | 40 793 \$ | |
| Remplacement système téléphonique | 57 570 \$ | RAMT |
| Usine de filtration lac Tremblant - Remplacement filtres | 5 000 \$ | |



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

| | | |
|--|--------------|---------------------|
| - Plans et devis | | |
| Usine de filtration lac Tremblant - Remplacement filtres | 245 000 \$ | |
| Usine de filtration Lac Tremblant - Analyseur de COT | 50 000 \$ | |
| Usine de filtration Lac Tremblant - Protection cheminée génératrice et menus travaux | 68 000 \$ | |
| Usine de filtration Lac Tremblant - Entretien du bâtiment | 13 000 \$ | |
| Usine de filtration Centre-Ville - Menus travaux | 40 000 \$ | RASJ |
| Usine de filtration Centre-Ville - Remplacement des médias des filtres | 50 000 \$ | |
| Usine de filtration Centre-Ville - Entretien du bâtiment | 18 000 \$ | |
| Réfection du réseau d'aqueduc - Rue du Moulin | 45 000 \$ | |
| Réfection du réseau d'aqueduc - Rue Cyr | 35 000 \$ | |
| Boues activées - Menus travaux | 25 000 \$ | RUESJ |
| Station de pompage Ruisseau Noir - Remplacement de la conduite de refoulement - Plans et devis | 100 000 \$ | |
| Stations de pompage Ruisseau Noir - Étude augmentation capacité | 25 000 \$ | |
| Inspection des drains de toit secteur Centre-Ville | 25 000 \$ | RESJ |
| Modification chambre de surverse égout séparatif Rue de Saint-Jovite | 10 000 \$ | |
| Système de traitement des odeurs égout de Saint-Jovite/du Moulin | 15 000 \$ | |
| Stations de pompage et étangs secteur Village - Menus travaux | 20 000 \$ | |
| Stations de pompage et étangs secteur SMT - Menus travaux | 25 000 \$ | REMT |
| Station de pompage des Sources - Remplacement d'une pompe | 15 000 \$ | |
| Remplacement mobilier urbain | 20 000 \$ | |
| Ajout décorations d'hiver | 35 000 \$ | |
| Réfection des panneaux et aménagements des entrées de Ville | 6 000 \$ | |
| Parc Curé-Deslauriers - Réfection gloriette | 5 000 \$ | |
| Étude digue et Servitude - Sentier Ruisseau Clair phase II | 20 000 \$ | |
| Jardins communautaires Grignon - Ajout de 16 terrains et aménagements | 45 000 \$ | |
| Jardins communautaires des Cîmes - Réfection des sentiers | 6 000 \$ | |
| Terrain de Nos-Étoiles - Acquisition de buts de soccer | 10 000 \$ | Fonds de parcs |
| Parc de planches à roulettes - Relocalisation des modules mobiles et aménagement des lieux | 35 000 \$ | |
| Agrandissement du stationnement Parc du Voyageur | 32 000 \$ | |
| Mise à niveau sentier des Moucheurs Endiablés | 30 000 \$ | |
| Aménagement de stationnement Bureau d'information touristique 4 coins | 250 000 \$ | |
| Aménagement sentier réseau canotable Rivière du Diable | 45 000 \$ | |
| Aménagement d'un sentier lac de l'Aqueduc Ouest | 20 000 \$ | |
| Aménagement stationnement sentier Orée de la Montagne | 8 000 \$ | |
| Obtention de servitudes pour sentiers | 15 000 \$ | |
| Réfection - Pavage de rues | 2 000 000 \$ | |
| Réfection de trottoirs | 250 000 \$ | |
| Aménagement lien routier rue de la Montagne | 600 000 \$ | |
| Prolongement chemin Albatros - Plans et devis | 250 000 \$ | Règlement d'emprunt |
| Ajout conduite d'égout sanitaire desserte Collège International | 600 000 \$ | |
| Espace public - Plans et devis / surveillance | 230 000 \$ | |
| Espace public - Aménagement | 2 570 000 \$ | |

RASJ : réserve aqueduc secteur Saint-Jovite
RAMT : réserve aqueduc secteur Mont-Tremblant
RUESJ : réserve usine d'épuration secteur Saint-Jovite
RUENT : réserve usine d'épuration secteur Mont-Tremblant
RESJ : réserve d'égout secteur Saint-Jovite
REMT : réserve d'égout secteur Mont-Tremblant



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

21 janvier 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 01 038

9.5 Aréna - entretien du système de réfrigération - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'entretien du système de réfrigération de l'aréna et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats, taxes en sus, sont les suivants :

| Soumissionnaires | Période 2019 Coût | Période 2020 Coût | Période 2021 Coût | Total pour les 3 périodes |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|------------------------------|
| Réfrigération R3V inc. | 4 850,00 \$ | 5 190,00 \$ | 4 850,00 \$ | 14 890,00 \$ |
| Les entreprises de réfrigération LS inc. | 5 856,84 \$ | 7 363,56 \$ | 6 788,38 \$ | 20 008,78 \$ |
| Cimco Réfrigération | 7 980,00 \$ | 8 158,00 \$ | 8 348,00 \$ | 24 486,00 \$ |
| Climat-Control SB Inc. | 8 232,00 \$ | 8 232,00 \$ | 8 232,00 \$ | 24 696,00 \$ |
| Ingénierie Carmichael Ltée | 9 169,20 \$ | 9 352,60 \$ | 9 539,76 \$ | 28 061,64 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à Réfrigération R3V inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 14 890 \$, taxes en sus, (poste budgétaire 02-701-30-521) pour les travaux d'entretien du système de réfrigération de l'aréna, d'une durée de 3 ans, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2018-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

10.1 Retiré

CM19 01 039

10.2 Demande de financement au Programme Municipalités pour l'innovation climatique (PMIC)

CONSIDÉRANT QU' une demande de subvention a été déposée au programme de financement de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du Programme Municipalités pour l'innovation climatique afin d'obtenir un soutien financier pour l'embauche d'une ressource temporaire qui serait dédiée à l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques sur une période de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention de soutien au personnel de la ville de Mont-Tremblant a été approuvée pour un montant pouvant aller jusqu'à 112 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant doit finaliser la signature d'un contrat avec la Fédération canadienne des municipalités relatif à ce financement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a produit un inventaire des gaz à effet de serre (GES) et un plan d'action pour la réduction des émissions de GES, lequel a été entériné par le conseil municipal en 2012, et que l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques s'inscrit dans la suite de cette démarche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

- D' accepter la subvention de soutien au personnel du Programme Municipalités pour l'innovation climatique pour un montant pouvant aller jusqu'à 112 000 \$;
- QUE la Ville s'engage à contribuer à 20 % des coûts de ce projet pour un montant maximal de 28 000 \$ sur une période de 2 ans;
- D' affecter en 2019, à même le surplus libre accumulé de la Ville, une somme de 14 000 \$ aux fins de l'embauche d'une ressource temporaire dédiée à l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques (poste budgétaire 02-470-00-141);
- D' autoriser le directeur du service de l'environnement et du développement durable de la Ville à signer un contrat avec la Fédération canadienne des municipalités relatif à ce financement, ainsi que tous les documents nécessaires relatifs à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant François Marcoux.

11. Culture et loisirs

11.1 Retiré

CM19 01 040

11.2 Première Scène Mont-Tremblant - budget 2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville présente une programmation de spectacles professionnels à l'église du Village;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'allouer un budget maximal de 54 200 \$ (poste budgétaire 02-702-20-690), pour la programmation de spectacles professionnels en 2019 de Première Scène Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**

18. Deuxième période de questions

Le maire suppléant répond aux questions des personnes présentes.

CM19 01 041

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 janvier 2019

Luc Brisebois
Maire

Me Louise Boivin, OMA
Greffière adjointe